

RECRUTEMENT - CONSULTANT INDIVIDUEL (SSA)

Partie I : TERMES DE REFERENCE (TDRS)

<p>1. Titre de la Consultation : Consultant National Spécialiste en qualité de l'eau</p> <p>Programme/PCR : Effet 3/Produit 3 : D'ici fin 2023, les acteurs aux niveaux national, déconcentré et décentralisé sont dotés de capacités accrues dans la mobilisation des ressources financières et le renforcement des systèmes pour des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène équitables, durables et résilients au climat, y compris dans les contextes humanitaires.</p>	
<p>2. Source de financement : SC190010 WBS : 4590/A0/883/007/003</p>	
<p>3.</p>	<p>4. Lieu d'exécution du contrat : Le consultant sera basé à Ouagadougou avec la possibilité d'effectuer des missions sur le terrain</p>
<p>5. Contexte & Justification</p> <p>Le programme conjoint OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP) a établi un pool de consultants internationaux pré qualifiés en matière de surveillance WASH pour la période allant de juin 2020 à juin 2025. L'objectif de ces consultants est de fournir une assistance technique pour renforcer le suivi national des indicateurs des ODD pour le programme WASH dans les ménages, les écoles et les établissements de santé. Ces consultants sont mis à la disposition des différents pays pour apporter un soutien technique aux autorités nationales sur le développement et le test des indicateurs et des outils de collecte de données, la formation des enquêteurs et l'analyse des données collectées. Suite à cette sélection, l'UNICEF Burkina prévoit de mobiliser le pays pour appuyer le Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement dans la mise en œuvre de son Dispositif Intégré de Suivi et d'Evaluation (DISE).</p> <p>En effet, le Ministère en charge de l'eau a élaboré et met en œuvre cinq (05) programmes opérationnels à l'horizon 2030 que sont : le Programme National des Aménagements Hydrauliques (PNAH), le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE), le Programme National d'Approvisionnement en Eau potable (PN-AEP), le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) et le Programme Pilotage et Soutien (PPS), dans la perspective de l'atteinte des engagements pris à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD). Le DISE qui compte 106 indicateurs organisés en 19 fiches de collecte dont une fiche ménage comptant 12 indicateurs, a été élaboré par ledit Ministère afin d'organiser et harmoniser la gestion de l'ensemble de ses cinq programmes. Pour établir les valeurs de référence de l'ensemble de ces indicateurs dont les données sont à collecter auprès des ménages, le ministère prévoit réaliser une enquête ménage au cours de l'année 2022.</p> <p>Etant donné la faible prise en compte des aspects liés à la qualité de l'eau dans le DISE et du besoin de renforcement de capacité du ministère pour intégrer cela, l'UNICEF voudrait mobiliser le consultant pays pour apporter un appui à la réalisation de l'enquête ménage.</p>	
<p>6. But et Objectifs</p> <p>Le but général de cette consultance est d'apporter un appui technique au ministère en charge de l'eau à intégrer les indicateurs liés à la qualité de l'eau dans les enquêtes ménages réalisées dans le cadre du DISE. Il veillera à ce qu'ils soient conformes à ceux du Joint Monitoring Programme (JMP). Il veillera également au renforcement de capacité des acteurs sur ces nouveaux indicateurs ainsi que sur le bon déroulement de l'enquête tout au long du processus.</p>	

7. Tâches, Résultats Attendus et Délais

Le travail du consultant dans le cadre de la présente mobilisation porte sur la mission liée au soutien à la planification et aux préparatifs des enquêtes nationales comportant des éléments WASH (par exemple, les tests de qualité de l'eau dans une enquête sur les ménages). Le consultant aura en charge d'aider le ministère à mieux définir et intégrer dans le DISE les aspects liés à la qualité de l'eau en restant conforme aux standards nationaux et internationaux.

Le travail se fera à travers les tâches spécifiques suivantes :

- a. Définir les indicateurs liés à la qualité de l'eau alignés à ceux du JMP ;
- b. Identifier les besoins en renforcement des capacités (humains, matériels, etc.) du ministère pour une meilleure intégration des éléments nouveaux à prendre en compte dans le DISE ;
- c. Développer un module de formation et former les acteurs du ministère et les enquêteurs sur les nouveaux indicateurs ainsi que la conduite de la collecte des données sur le terrain (échantillonnage et analyse des eaux), le traitement des données et l'élaboration du rapport ;
- d. Apporter un appui au ministère dans la préparation de l'enquête (échantillonnage des ménages, constitution des équipes, préparation du matériel, réalisation de l'enquête pilote, etc.) ;
- e. Apporter un appui au ministère dans le processus d'acquisition du matériel nécessaire pour la collecte des données sur les indicateurs liés à la qualité de l'eau dans l'enquête ménage prévu en 2022 ;
- f. Faire l'assurance qualité de l'enquête ménage sur le volet qualité de l'eau depuis la phase préparatoire jusqu'à la validation du rapport final de l'enquête ;

Les principaux résultats attendus sont :

- Les indicateurs liés à la qualité de l'eau alignés à ceux du JMP sont définis et intégrés au DISE ;
- Les besoins en renforcement de capacités du ministère (humains, matériels, etc.) pour l'intégration des nouveaux indicateurs dans le DISE sont identifiés ;
- Le matériel nécessaire à la collecte des données sur les indicateurs liés à la qualité de l'eau sont disponibles ;
- Les agents du ministère ainsi que tous les enquêteurs sont formés sur les nouveaux indicateurs et sur la conduite de l'enquête dans son ensemble (échantillonnage des ménages, constitution des équipes, préparation du matériel, échantillonnage et analyse des eaux, traitement des données et élaboration du rapport) ;
- Le rapport final de l'enquête est validé ;

Livrables	Délais
1. Rapport de démarrage présentant la méthodologie de mise en œuvre de la mission et un planning détaillé	7 jours après le démarrage de la mission
2. Rapport présentant les indicateurs liés à la qualité de l'eau et les besoins en renforcement des capacités du ministère	21 jours après le démarrage de la mission
3. Module de formation sur les indicateurs liés à la qualité de l'eau et le rapport de la formation des acteurs du ministère et des enquêteurs	45 jours après le démarrage de la mission

4. Rapport de la supervision de l'enquête	75 après le démarrage de la mission
5. Rapport de fin de mission	7 jours avant la fin de la mission

Total jours de consultance : 20 jours répartis sur 3.5 mois

<p>8. Lignes de supervision Le Consultant national Spécialiste en qualité de l'eau travaillera sous la supervision du chef de la section WASH de l'UNICEF ou de tout superviseur désigné.</p>
<p>9. Qualifications et Connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Master en ingénierie, biologie, santé publique ou dans une discipline connexe. • 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de préférence au niveau des bureaux de terrain et des sièges sociaux, et avoir une grande expérience de la gestion de projets. • La connaissance et l'expérience du contrôle de la qualité de l'eau, de la gestion de l'assainissement sur site, du programme WASH dans les écoles ou du programme WASH dans les établissements de santé dans des contextes de revenus faibles ou moyens sont essentielles. • Expérience en renforcement de capacités et une connaissance des enquêtes auprès des ménages et des installations (conception et mise en œuvre). • Niveau élevé de connaissances en informatique, y compris des compétences quantitatives/analytiques et une maîtrise avancée de MS Excel. • Expérience de l'analyse de données provenant d'enquêtes auprès des ménages (SPSS, Stata ou R). • Capacité démontrée de rédaction technique • Le consultant doit avoir de bonnes capacités de communication en anglais et en français. • Expérience de travail avec les ministères responsables de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et/ou de la réglementation serait un atout.
<p>10. Coût et Budget de la consultance Le/la consultant (e) devra présenter une proposition financière incluant tous les coûts liés à cette consultance (Honoraires, Perdiems, Frais de Communication et autres frais). Le/la consultant (e) sera payé sur la base des montants des honoraires et autres frais convenus dans l'offre financière acceptée par l'UNICEF. Le/la consultant (e) national (e) sera payé après approbation des produits intermédiaires attendus et de son rapport final par le superviseur UNICEF et livraison des produits attendus convenus selon le plan de travail et le calendrier d'exécution convenu. En cas de transfert bancaire sur un compte à l'étranger, les frais et charges seront imputés au consultant. Le paiement sera effectué en quatre tranches</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 % après la validation du rapport de démarrage - 40 % après la validation du rapport de la formation des acteurs du ministère et des enquêteurs - 20 % après la validation du rapport de la supervision de l'enquête - 20 % après la validation du Rapport de fin de mission
<p>11. Conditions de Travail</p>

Le/la consultant (e) sera basé à Ouagadougou et peut accéder aux locaux de l'UNICEF pour la conduite des activités relatives à sa mission. Il va utiliser son propre ordinateur et outils informatiques personnels. Il utilisera ses propres outils de travail lorsqu'il sera à distance.

Il s'agit d'une consultance à temps partiel, avec un total de 20 jours de consultance répartis sur 3.5 mois, entre le 15 mars 2023 et le 30 juin 2023.

Les déplacements du consultant dans le cadre de la consultance hors du bureau à Ouagadougou ainsi que les missions en dehors de Ouagadougou sur la période de la consultance seront assurés par l'UNICEF (chauffeur, véhicule). Le/la consultant (e) utilisera ses propres moyens de travail et de communication (ordinateur, connexion internet etc.).

Durant la période du contrat, le/la consultant(e) sera assujetti(e) aux dispositions en vigueur à l'UNICEF relatives à la sécurité, au respect des règles, normes et procédures régissant le personnel des Nations Unies et l'UNICEF en particulier et aussi celles relatives à la Covid-19.

En postulant pour cette consultance, les candidats sont conscients qu'ils peuvent être amenés à travailler dans des zones difficiles où les conditions de sécurité peuvent se détériorer à tout moment pour des raisons indépendantes de la volonté de l'UNICEF.

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérés comme des " membres du personnel " au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus (tels que les droits à congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions générales des contrats de services des consultants et des contractants individuels. Les consultants et les contractants individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de tout impôt et/ou taxe, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.

Le candidat sélectionné est seul responsable de la validité du visa (le cas échéant) et de l'assurance maladie nécessaires à l'exécution des tâches prévues par le contrat, et ce pour toute la durée du contrat. Les candidats sélectionnés sont soumis à la confirmation d'une vaccination complète contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui doit être satisfaite avant l'entrée en fonction. Elle ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux d'exécution des programmes ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni voyager pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leur contrat de consultant.

L'UNICEF propose des aménagements raisonnables pour les consultants handicapés. Il peut s'agir, par exemple, de logiciels accessibles, d'une aide au voyage pour les missions ou d'accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons à divulguer votre handicap lors de votre candidature au cas où vous auriez besoin d'aménagements raisonnables pendant le processus de sélection et par la suite dans votre mission.

12. Formalités Administratives

Le/la consultant (e) devra fournir avant signature du contrat les documents suivants :

- 1 formulaire « Health Statement » dument rempli et visé
- 1 formulaire de désignation des bénéficiaires pour l'assurance MAIP
- 1 preuve d'assurance maladie et accident individuel pour la période de la consultation
- 1 copie du certificat de formation en ligne « BSAFE»
- 1 copie du certificat de formation en ligne « Prevention of Sexual Exploitation and Abuse (PSEA)»
- 1 copie du certificat de formation en ligne « Ethics and Integrity at UNICEF»

- 1 formulaire d’auto-déclaration de vaccination contre la Covid-19, avec preuve de vaccination
- Formulaire CIC
- 1 autorisation de son employeur l’autorisant à effectuer cette consultance s’il est fonctionnaire du Gouvernement Burkinabè

13. Soumission des candidatures

Les personnes intéressées devront soumettre :

- Une offre technique composée de :
 - Un CV détaillé faisant ressortir les compétences académiques, l’expérience professionnelle et tout autre information utile pour ce dossier ;
 - La copie du diplôme ;
- Une méthodologie détaillée dans laquelle les soumissionnaires décrivent la méthodologie qu’ils mettront en œuvre pour mener à bien la consultation, en fournissant des prestations de qualité supérieure et en respectant scrupuleusement les contraintes de délais.
- Une offre financière indiquant clairement :
 - Les honoraires, les perdiems et les frais de communication seront inclus dans la proposition, Les offres incomplètes ne seront pas prises en compte.
 Les moyens de déplacement dans le cadre de la mission seront assurés par l’UNICEF.

14. Critères d’évaluation des candidatures

L’évaluation des candidatures va être faite en 4 étapes

a) Critères d’évaluation administrative :

1. Un document d’identification comportant la photographie du candidat (CNIB ou Passeport)
Eliminatoire
2. Une copie légalisée du diplôme Eliminatoire
3. Une copie du Relevé d’Identité Bancaire (RIB) datant de moins de 2 mois fournie sur papier entête émis par une banque agréée et reconnue par Système des Nations Unies, indiquant clairement les noms et prénoms du bénéficiaire, le numéro de compte et les informations requises pour effectuer un paiement local Eliminatoire

b) Critères d’évaluation technique

Elle va être faite selon les critères ci-dessous et ne concerne que les candidats administrativement

Critères d’évaluation technique		Note max.
1.Méthodologie (compréhension des TdR, propositions d’amélioration, méthodologie proposée et chronogramme)	1.1 Adéquation entre plan de travail, descriptions approches/activités, chronogramme/délai et orientation des TdR (20 points)	45
	1.2 Pertinence de la démarche méthodologique proposée en rapport avec les objectifs visés – (25 points)	

2.Compétences du consultant	<p>2.1 Master en ingénierie, biologie, santé publique ou dans une discipline connexe (15 points) ;</p> <p>2.2 Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de préférence au niveau des bureaux de terrain et des sièges sociaux, et avoir une grande expérience de la gestion de projets (15 points)</p> <p>2.3 Expérience de travail avec les ministères responsables de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et/ou de la réglementation (10 points)</p> <p>2.4 Expérience dans l'organisation de cours de formation et une connaissance des enquêtes auprès des ménages et des installations (conception et mise en œuvre) (10 points)</p> <p>2.5 Expérience de l'analyse de données provenant d'enquêtes auprès des ménages (SPSS, Stata ou R) (5 points)</p>	55
Total offre technique		100

Les candidats qui auront obtenu une note minimale de 70 points sur 100 à l'évaluation technique seront considérés comme techniquement qualifiés.

c) Evaluation Financière

Seules seront ouvertes les offres financières des candidats ayant obtenu au moins 70 points/100 à l'évaluation technique. L'évaluation financière la moins disante des candidats techniquement qualifiés obtiendra la note de 30 points.

Si nous désignons l'offre financière la moins disante par A, les autres offres financières seront évaluées comme suit : Offre financière A divisée par offre financière du soumissionnaire considéré et le résultat obtenu est multiplié par 30. Soit, l'offre financière la moins disante X 30 / offre financière du soumissionnaire.

d) Évaluation finale :

L'évaluation finale combinera les deux évaluations précédentes à raison d'une pondération de 70% pour l'évaluation technique et de 30% pour l'évaluation financière.